



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

#### Mises en garde

Retrouvez les listes noires des sites non autorisés (FOREX, options binaires, diamants d'investissement) dans la rubrique « Espace épargnants > Protéger son épargne > Listes noires ».

### **L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre des sites internet**

#### **www.lascpi.fr et www.scpi-gouv.fr utilisant abusivement son nom et son logo**

Publié le 10 avril 2019

Le régulateur attire l'attention du public sur les agissements des sites internet www.lascpi.fr et www.scpi-gouv.fr qui utilisent abusivement son nom et son logo pour proposer aux épargnants des simulateurs de placement et des guides pratiques d'investissement dans les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre de la société**

#### **KUVERA LLC/KUVERA France**

Publié le 9 avril 2019

Le régulateur met en garde contre les activités de la société KUVERA LLC(1)/KUVERA France qui fait de la promotion de trading sur des produits hautement spéculatifs, notamment auprès du jeune public.

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés**

Publié le 3 avril 2019

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent, en France, sans y être autorisés, par la voie de leur site Internet, des services d'investissement portant sur des produits dérivés dont le sous-jacent est constitué de**

#### **crypto-actifs**

Publié le 27 mars 2019

L'AMF et l'ACPR publient la liste des nouveaux sites identifiés proposant en France, des produits dérivés sur crypto-actifs sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de plusieurs sites**

#### **internet et entités qui proposent des investissements sur le Forex sans y être autorisés**

Publié le 27 mars 2019

L'AMF et l'ACPR publient la liste des nouveaux acteurs identifiés proposant en France, des investissements sur le marché des changes non régulés (Forex) sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre du site www.porto-immo.com**

Publié le 15 mars 2019

Le régulateur met en garde le public contre les activités de la société PORTO IMMO SCPI qui incite les épargnants, en s'appuyant sur son site internet www.porto-immo.com, à investir dans la société civile de placement immobilier (SCPI) du même nom sans autorisation.

[Lire la suite](#)

### **L'AMF met en garde le public à l'encontre du site internet www.parel-gestion.net**

Publié le 13 mars 2019

Le régulateur met en garde le public contre les activités du site internet www.parel-gestion.net, qui propose des investissements sans y être autorisé et utilise frauduleusement le nom de l'entreprise d'investissement Parel SA.

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés**

#### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Publié le 14 décembre 2018

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

[Lire la suite](#)

**L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent, en France, sans y être autorisés, par la voie de leur site Internet, des services d'investissement portant sur des produits dérivés dont le sous-jacent est constitué de**

### **crypto-actifs**

Publié le 13 décembre 2018

L'AMF et l'ACPR publient la liste des nouveaux sites identifiés proposant en France, des produits dérivés sur crypto-actifs sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

**L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre de l'entité MAG**

### **Asset et du site internet [www.magasset.com](http://www.magasset.com)**

Publié le 10 décembre 2018

Le régulateur met en garde le public contre les activités de MAG Asset qui incite les épargnants, en s'appuyant sur des documentations commerciales détaillées et sur son site internet [www.magasset.com](http://www.magasset.com), à investir dans différents fonds communs de placement sans y être autorisée.

[Lire la suite](#)

1 | 2 | 3 | ... | 19 Suivant